

Le 26 avril 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 12 avril 2016 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Après validation du procès-verbal de la séance du 10 mars dernier, divers dossiers ont été débattus.

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes de l'exercice budgétaire 2015 et voté le budget de l'année 2016.

Au titre de la **clôture de l'exercice 2015**, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve le **compte de gestion 2015** dressé par le comptable public;
- ✓ Vote le **Compte Administratif 2015** : la section de fonctionnement présente au titre de l'exercice 2015 un excédent de 372.104,41€ et un déficit de 47.780,00 € en investissement. Avec la reprise des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement s'élève à 596.488,59 € et le déficit d'investissement à 282.526,52€.
- ✓ Sur les **596.488,59 € d'excédent de fonctionnement**, il est exécuté un virement de 339.856,88€ en section d'investissement. Le solde disponible de 256.631,71€ constituera l'excédent de fonctionnement reporté.

Concernant **l'exercice budgétaire 2016**, le Conseil Municipal d'une part valide le montant des biens à amortir pour un total d'amortissements de 80.718,18€.

D'autre part, **les subventions** ci-après sont **octroyées aux associations** :

Association bénéficiaire	Subvention 2016	Subvention exceptionnelle
Club Arc en ciel	400,00 €	
Flash Gym	100,00 €	
Vals en forme	100,00 €	
Amicale Cycliste de Vals	400,00 €	
US VALS (Football)	3 230,00 €	500,00 €
Amicale des Anciens de l'US Vals	135,00 €	
Tennis Club	700,00 €	
Pétanque	350,00 €	
Société de Chasse	400,00 €	
APE des Ecoles de Vals	400,00 €	
Comité des Fêtes	3 500,00 €	
Les Gapians	500,00 €	

Association bénéficiaire	Subvention 2016	Subvention exceptionnelle
Les Chibottes	450,00 €	
FNACA	170,00 €	
Anciens Combattants	130,00 €	
Comité de Jumelage	400,00 €	
Les Vignerons de Vals	250,00 €	
Vals Informatique	400,00 €	
Association des chasseurs de grands gibiers de la Haute-Loire	100,00 €	
Association des Visiteuses d'Hôpitaux à Vals		300,00 €

Enfin, le Conseil Municipal vote le budget principal qui s'équilibre globalement à **4.366.462,00 euros** soit :

- ✓ 1.168.377,00 euros pour la section d'investissement
- ✓ 3.198.085,00 euros pour la section de fonctionnement.

Parmi les principaux points, il est à noter :

- ✓ Des dépenses d'équipement à hauteur de 500.000€ hors restes à réaliser ;
- ✓ Une absence de recours à l'emprunt ;
- ✓ Une baisse globale des dotations, subventions et participations de 10,51% par rapport au précédent budget dont une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 69.159€ (soit -19,80%);
- ✓ Une augmentation de 3% des taux des impositions locales à savoir :
 - Taxe d'habitation : 14,24 %
 - Foncier bâti : 20,57 %
 - Foncier non bâti : 80,31 %
- ✓ Une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 3,73% en 2016.

En matière financière, les décisions suivantes ont été entérinées :

- ✓ Le calcul règlementaire établi fait apparaître un coût de 997,42€/élève/an. Cette somme sera refacturée aux communes de domiciliation des enfants en classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) ;
- ✓ A compter de la rentrée scolaire 2016/2017, le périscolaire devient payant sur la base d'un montant forfaitaire par enfant et par an :
 - Pour la garderie 20€ pour les Valladiers et 25€ pour les enfants domiciliés hors commune ;
 - Pour les rythmes scolaires 20€ pour les Valladiers et 25€ pour les enfants domiciliés hors commune.
- ✓ L'indemnité annuelle de gardiennage de l'Eglise est fixée à 474,22€ ;
- ✓ Le tarif des vacations funéraires est fixé à 20.00€ selon la réglementation en vigueur.
- ✓ Une subvention au titre de la DETR sera sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre du Projet d'Aménagement de l'Hôtel de ville visant d'une part à améliorer la qualité d'accueil de l'utilisateur et d'autre part, à rationaliser la gestion.

Dans le domaine de la **gestion des ressources humaines**, le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs dans le cadre du déroulement de carrière d'un agent et

valide la mise à disposition partielle de deux agents auprès de la Communauté d'Agglomération suite à la délibération du 22 décembre 2015 qui a reconnu de principe l'intérêt communautaire du Centre Culturel de Vals Prés le Puy.

S'agissant des autres dossiers, le Conseil Municipal

- ✓ Encadre le taux d'accueil des enfants domiciliés hors commune qui est fixé à 40% maximum , respectivement pour l'école maternelle et pour l'école primaire, et ce dans la limite de la capacité actuelle d'accueil de l'établissement ;
- ✓ Approuve les termes de la Convention d'occupation publique du Chemin des rois créant une servitude de passage de canalisation d'eaux usées ;
- ✓ Valide les modifications techniques et financières du projet de passage en LED en 2016 de l'Avenue de Vals et de l'Avenue Charles MASSOT confié au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.